



Consolidation et visite médicale de reprise.

Par **Kryssy**, le **05/03/2012** à **14:30**

Bonjour,

Le médecin conseil de la CPAM a consolidé mon accident du travail, j'aurais du passer la visite de reprise aujourd'hui, seulement mon employeur me téléphone le rendez-vous avec le médecin du travail dans 10 jours.

Qui doit m'indemniser jusque là ?